

Rapport financier trimestriel

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

31 décembre 2023

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Table des matières

31 décembre 2023

	<u>Page</u>
Aperçu de la Société	1
Résultats trimestriels	2 – 3
Événements importants	4
Analyse des risques	4
Rapport sur l'utilisation des crédits	4
Déclaration de responsabilité de la direction	5
État de la situation financière non audité	6
État des résultats non audité	7
État des gains et pertes de réévaluation non audité	8
État de la variation des actifs (dettes) financiers nets non audité	9
État des flux de trésorerie non audité	10
Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires non vérifiés	11 – 19

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Rapport financier trimestriel

31 décembre 2023

Le présent rapport financier trimestriel de Marine Atlantique S.C.C. (la « Société ») porte sur la période de neuf mois close le 31 décembre 2023. Il doit être lu en parallèle avec le Sommaire du plan d'entreprise 2022-2023 à 2026-2027 et le Rapport annuel 2022-2023 de la Société qui comprend les états financiers annuels vérifiés pour l'exercice clos le 31 mars 2023. On peut trouver des renseignements sur la Société, notamment le Rapport annuel et le Sommaire du plan d'entreprise, une fois qu'ils sont approuvés par le gouvernement fédéral, à l'adresse www.marineatlantic.ca.

Les états financiers non vérifiés et les notes complémentaires ont été établis selon les Normes comptables du secteur public. Tous les montants sont présentés en dollars canadiens.

APERÇU DE LA SOCIÉTÉ

Marine Atlantique S.C.C. est une société d'État fédérale chargée de remplir le mandat constitutionnel d'offrir un service de transport de marchandises et de passagers entre North Sydney, en Nouvelle-Écosse, et Port aux Basques, à Terre-Neuve-et-Labrador. Ce service assure une liaison essentielle entre la province de Terre-Neuve-et-Labrador et le Canada continental.

Marine Atlantique S.C.C., qui a son siège social à St. John's (T.-N.-L.), gère des terminaux à Port aux Basques et à Argientia, T.-N.-L., et à North Sydney, en N.-É. La Société assure deux liaisons : un service de traversier quotidien de 96 milles marins maintenu à longueur d'année entre Port aux Basques et North Sydney et un service de traversier saisonnier de 280 milles marins entre Argientia et North Sydney.

Pour s'acquitter de son mandat, Marine Atlantique S.C.C. exploite une flotte composée de quatre traversiers de cote glace : le *Blue Puttees*, le *Highlanders*, l'*Atlantic Vision* et le *Leif Ericson*. La Société fait chaque année rapport au gouvernement du Canada par l'entremise du ministre des Transports.

Pour garantir l'exploitation sécuritaire des navires en mer, Marine Atlantique S.C.C. est assujettie à diverses lois et divers règlements. Ceux-ci comprennent : le *Code canadien du travail*, le *Règlement sur la sécurité et la santé au travail (en milieu maritime)*, la *Loi sur le transport des marchandises dangereuses* et ses règlements, la *Loi sur la responsabilité en matière maritime* et ses règlements, la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*, la *Loi maritime du Canada*, la *Loi sur le cabotage*, le *Règlement sur la sûreté des traversiers intérieurs* et la partie III du *Règlement sur la sûreté du transport maritime*. La Société est également assujettie à la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS), le plus important de tous les traités internationaux visant la sécurité des navires marchands.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Rapport financier trimestriel

31 décembre 2023

RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Aperçu de la performance financière de la Société (en milliers de dollars)

Trimestre clos le 31 décembre 2023

	Réel	Budget	Exercice précédent	Écart par rapport au budget ¹		Écart par rapport à l'exercice précédent ¹	
				\$	%	\$	%
Revenus	26 469	\$ 24 508	\$ 26 920	\$ 1 961	8%	(451)	-2%
Charges	71 083	\$ 66 996	\$ 64 758	(4 087)	-6%	(6 325)	-10%

Neuf mois se terminant le 31 décembre 2023

	Réel	Budget	Exercice précédent	Écart par rapport au budget ¹		Écart par rapport à l'exercice précédent ¹	
				\$	%	\$	%
Revenus	124 026	\$ 102 599	\$ 112 062	\$ 21 427	21%	11 964	11%
Charges	219 738	\$ 216 082	\$ 205 141	(3 656)	-2%	(14 597)	-7%

¹ Un écart positif correspond à un résultat favorable par rapport aux montants inscrits au budget/comptabilisés pour l'exercice précédent

Aperçu statistique

Trois mois se terminant le 31 décembre 2023

	Réel	Prévision	Exercice précédent	Écart par rapport aux prévisions ²		Écart par rapport à l'exercice précédent ²	
				Nombre	%	Nombre	%
Passagers	55 449	51 984	52 269	3 465	7%	3 180	6%
Véhicules de tourisme	21 918	20 585	21 197	1 333	6%	721	3%
Véhicules utilitaires	22 640	22 344	22 023	296	1%	617	3%
Équivalents autos ³	115 988	113 839	112 145	2 149	2%	3 843	3%
Traversées	391	426	396	(35)	-8%	(5)	-1%

Neuf mois se terminant le 31 décembre 2023

	Réel	Prévision	Exercice précédent	Écart par rapport aux prévisions ²		Écart par rapport à l'exercice précédent ²	
				Nombre	%	Nombre	%
Passagers	336 920	319 939	329 269	16 981	5%	7 651	2%
Véhicules de tourisme	134 610	129 282	131 900	5 328	4%	2 710	2%
Véhicules utilitaires	71 188	70 839	72 301	349	0%	(1 113)	-2%
Équivalents autos ³	442 102	437 423	444 604	4 679	1%	(2 502)	-1%
Traversées	1 436	1 386	1 443	50	4%	(7)	0%

² Un écart positif correspond à un résultat favorable par rapport aux prévisions/résultats de l'exercice précédent

³ Un équivalent auto ou EA correspond à la longueur moyenne d'une automobile

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Rapport financier trimestriel

31 décembre 2023

REVENUS

Les revenus de la Société ont augmenté de 8 % pour le trimestre et de 21 % depuis le début de l'exercice en raison d'un trafic global plus élevé que prévu. Les gains réalisés sur les produits dérivés ont été plus élevés que prévu de 2,5 millions de dollars en raison des gains liés au programme de couverture de carburant.

Comparativement à l'exercice précédent, les revenus de la Société ont diminué de 2 % pour le trimestre, mais ont augmenté de 11 % depuis le début de l'exercice. Les volumes de trafic pour les véhicules commerciaux et les passagers ont été plus élevés que prévu au cours du trimestre. Le trafic commercial a diminué légèrement par rapport à l'exercice précédent, tandis que le trafic de passagers a connu une hausse de 2 %. Les gains réalisés sur les produits dérivés ont été inférieurs à ceux de l'exercice précédent en raison de la baisse des gains de couverture du carburant.

CHARGES

Comparaison avec le budget

Les dépenses de la Société ont été supérieures de 6 % par rapport au budget au cours du trimestre et de 2 % par rapport au budget en cumul annuel. Les dépenses d'exploitation globales ont été plus élevées que prévu au cours du trimestre en raison de modifications apportées au plan d'exploitation des navires, des pressions inflationnistes plus importantes que prévu, et de la hausse des prix du carburant. Les commissions d'affrètement ont été plus élevées comparativement au budget en raison de taux de change moins favorables. Les économies réalisées dans le cadre du renouvellement de la flotte ont été inférieures aux coûts prévus, car certains coûts ont été reportés à plus tard au cours de l'exercice.

Comparaison avec l'exercice précédent

Les dépenses de la Société ont enregistré une hausse de 10 % au cours du trimestre et de 7 % en cumul annuel par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation des dépenses d'exploitation a été légèrement compensée par les économies réalisées sur les commissions d'affrètement et les coûts de renouvellement de la flotte. Les dépenses d'exploitation ont globalement progressé en raison de l'inflation, de l'augmentation des besoins d'entretien des navires et des modifications apportées au plan d'exploitation de la flotte.

Immobilisations corporelles

La Société a consacré 12 millions de dollars à ses immobilisations au cours du deuxième trimestre dans le cadre de son programme de réinvestissement en continu de ses actifs. Ce montant comprend 5,8 millions de dollars pour des projets de navires et 6,2 millions de dollars pour la mise à niveau des installations portuaires, les technologies de l'information et l'achat d'équipements.

Prévisions

Sur la base des résultats des neuf premiers mois et de l'affectation budgétaire pour le reste de l'exercice, la Société prévoit qu'elle fonctionnera à l'intérieur du cadre financier approuvé. Il n'y a eu aucune révision des buts ou des objectifs par rapport au Sommaire du plan d'entreprise de 2022-2023 à 2026-2027.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Rapport financier trimestriel

31 décembre 2023

Événements importants

Le 7 février 2024, la Société a pris livraison de son plus récent navire, l'*Ala'suinu*, propriété de Stena Ro Ro. Il s'agit du début officiel de la période d'affrètement de cinq ans. L'*Ala'suinu* devrait arriver au Canada en avril et entrer en service en juin. Ce navire sera principalement utilisé à Argentia cet été, assurant la liaison entre le Cap-Breton et l'Est de Terre-Neuve, et assurera la liaison entre Port aux Basques et North Sydney pendant l'automne, l'hiver et le printemps.

ANALYSE DES RISQUES

Les risques financiers auxquels est exposée la Société ont déjà été communiqués dans le Sommaire du plan d'entreprise de 2022-2023 à 2026-2027 et le Rapport annuel de 2022-2023 de la Société. Il n'y a aucun changement significatif par rapport aux risques énoncés précédemment.

RAPPORT SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS

La Société a reçu des crédits parlementaires de 22,8 millions de dollars du gouvernement du Canada au cours du troisième trimestre clos le 31 décembre 2023 (124 millions de dollars en cumul annuel). Veuillez vous reporter à la note 2a) des états financiers intermédiaires non vérifiés de la Société en ce qui a trait à la politique comptable pour les crédits du gouvernement. À la note 5 des états financiers intermédiaires non vérifiés, nous précisons l'utilisation des crédits reçus au cours de la période.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Rapport financier trimestriel

31 décembre 2023

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers trimestriels conformément à la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers trimestriels exempts d'anomalie importante. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements de ce rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers trimestriels.

À notre connaissance, ces états financiers non vérifiés donnent, dans tous leurs éléments significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la Société aux dates présentées dans les états financiers trimestriels et pour les périodes closes à ces dates.



Murray Hupman, ing.
Président et chef de la direction



Shawn Leamon, CPA, CGA
Vice-président aux Finances

St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)
19 février 2024

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Etat de la situation financière non audité

Au 31 décembre 2023
(en milliers)

	<u>31 déc.</u> <u>2023</u>	<u>31 mars</u> <u>2023</u>
Actifs financiers		
Trésorerie (note 4)	27 637 \$	10 248 \$
Débiteurs	9 910	10 178
Somme à recevoir du gouvernement du Canada (note 5)	-	15 566
Stocks destinés à la revente	441	392
Instruments financiers dérivés	1 634	4 889
Actif au titre des prestations de retraite constituées	135 320	122 000
	<u>174 942 \$</u>	<u>163 273 \$</u>
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	31 099 \$	36 779 \$
Instruments financiers dérivés	724	-
Revenus reportés	3 998	13 595
Somme à payer au gouvernement du Canada (note 5)	1 824	-
Charges à payer au titre des indemnités de vacances	8 753	7 193
Passif au titre des prestations de retraite constituées	3 545	3 545
Passif au titre des avantages complémentaires de retraite constitués	50 889	52 407
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	34 025	34 025
Passif au titre des avantages postérieurs à l'emploi constitués	12 321	11 285
	<u>147 178</u>	<u>158 829</u>
Actifs financiers nets	<u>27 764 \$</u>	<u>4 444 \$</u>
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles	346 986	358 457
Stocks destinés à la consommation	28 321	29 779
Charges payées d'avance	5 969	9 225
	<u>381 276</u>	<u>397 461</u>
Excédent accumulé	<u>409 040 \$</u>	<u>401 905 \$</u>

Passifs éventuels (note 8)

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Etat des résultats non audité

Au 31 décembre 2023
(en milliers)

	Pour les neuf mois clos en		Pour les neuf mois clos en	
	2023	2022	2023	2022
Revenus				
Produits des activités de transport	22 169 \$	21 524 \$	94 091 \$	92 290 \$
Produits du supplément pour le carburant	1 930	1 869	8 347	8 365
Autres produits	208	130	15 523	268
Gain de change	27	238	33	273
Gain réalisé sur dérivés	2 134	3 159	6 032	10 866
	26 468	26 920	124 026	112 062
Charges				
Salaires et avantages sociaux	27 782	23 956	88 767	79 361
Frais d'affrètement	3 954	4 365	11 743	11 951
Carburant	10 099	11 531	35 697	38 053
Matériaux, fournitures et services	7 954	7 626	26 725	22 559
Réparation et entretien	3 287	2 849	8 384	7 755
Assurance, loyer et services publics	2 427	2 011	6 559	5 765
Frais de déplacement	380	285	1 273	970
Frais administratifs	713	361	1 498	1 437
Avantages sociaux futurs (note 6)	(3 861)	(852)	(11 583)	(2 556)
Coûts de renouvellement de la flotte	1 938	256	2 564	362
Amortissement	16 410	12 370	48 111	39 484
	71 083	64 758	219 738	205 141
(Déficit) avant le financement public	(44 615)	(37 838)	(95 712)	(93 079)
Financement public				
Exploitation	17 209	16 376	70 223	35 309
Immobilisations corporelles	12 484	6 947	36 639	24 559
	29 693	23 323	106 862	59 868
(Déficit) excédent lié aux activités	(14 922)	(14 515)	11 150	(33 211)
Excédent accumulé, au début de la période	422 051	472 122	395 979	490 818
Excédent accumulé, à la fin de la période	407 129 \$	457 607 \$	407 129 \$	457 607 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.
État des gains et pertes de réévaluation non audité
 Au 31 décembre 2023
 (en milliers)

	Pour les trois mois clos en		Pour les neuf mois clos en	
	2023	2022	2023	2022
Gains (pertes) de réévaluation cumulés, au début de l'exercice	9 368 \$	8 812 \$	5 927 \$	10 677 \$
Gains (pertes) de réévaluation au cours de l'exercice				
Gain non réalisé (perte non réalisée) sur devises	122	456	(37)	280
Gain non réalisé (perte non réalisée) sur produits dérivés	(5 445)	3 471	2 053	9 489
Montant reclassé dans l'état des résultats				
Perte réalisée (gain réalisé) sur produits dérivés	(2 134)	(3 159)	(6 032)	(10 866)
	-	-		
Gains (pertes) de réévaluation nets de l'exercice	(7 457)	768	(4 016)	(1 097)
Gains (pertes) de réévaluation cumulés, à la fin de la période	1 911 \$	9 580 \$	1 911 \$	9 580 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.
État de la variation des actifs financiers nets non audité
 Au 31 décembre 2023
 (en milliers)

	Pour les trois mois clos en		Pour les neuf mois clos en	
	2023	2022	2023	2022
(Déficit) excédent lié aux activités	(14 922) \$	(14 515) \$	11 150 \$	(33 211) \$
Variation des immobilisations corporelles				
Acquisition d'immobilisations corporelles	(12 484)	(6 947)	(36 639)	(24 559)
Amortissement d'immobilisations corporelles	16 410	12 370	48 111	39 484
Diminution des immobilisations corporelles	3 926	5 423	11 472	14 925
Variation des autres actifs non financiers				
Variation nette des stocks destinés à la consommation	(5 055)	(7 474)	1 458	(2 588)
Variation nette des charges payées d'avance	1 852	(633)	3 256	(1 207)
(Diminution) augmentation des autres actifs non financiers	(3 203)	(8 107)	4 714	(3 795)
Gains (pertes) de réévaluation nets	(7 457)	768	(4 016)	(1 097)
(Diminution) augmentation des actifs financiers nets	(21 656)	(16 431)	23 320	(23 178)
Actifs financiers nets, début de la période	49 420	89 446	4 443	96 193
Actifs financiers nets, fin de la période	27 764 \$	86 118 \$	27 763 \$	73 015 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.
État des flux de trésorerie non audité

Au 31 décembre 2023

(en milliers)

	Pour les trois mois clos en		Pour les neuf mois clos en	
	2023	2022	2023	2022
Activités de fonctionnement				
Rentrées de fonds – clients	25 238 \$	24 684 \$	91 829 \$	91 817 \$
Rentrées de fonds – autres produits	15 208	130	15 523	268
Financement public – exploitation	10 318	12 708	79 087	47 848
Financement public – immobilisations	12 485	6 947	45 165	30 252
Sorties de fonds — fournisseurs	(31 342)	(20 348)	(78 706)	(72 729)
Rentrées (sorties) de fonds - règlement de dérivés	3 223	3 159	7 032	16 000
Sorties de fonds — employés	(28 456)	(23 269)	(95 121)	(75 998)
Sorties de fonds — avantages sociaux futurs	(1 202)	(1 187)	(2 219)	(2 544)
	5 472	2 824	62 590	34 914
Activités d'investissement en immobilisations				
Achat d'immobilisations corporelles	(12 485)	(6 947)	(45 165)	(30 251)
	(12 485)	(6 947)	(45 165)	(30 251)
Effet des variations de change sur la trésorerie	121	456	(37)	280
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie	(6 892)	(3 667)	17 388	4 943
Trésorerie, au début de la période	34 528	18 566	10 248	9 956
Trésorerie, à la fin de la période	27 636 \$	14 899 \$	27 636 \$	14 899 \$
La trésorerie comprend :				
Trésorerie affectée			\$ 6 063	\$ 5 995
Trésorerie non affectée			21 573	8 904
			<u>\$ 27 636</u>	<u>\$ 14 899</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires non vérifiés

31 décembre 2023
(en milliers)

1. BASE DE PRÉSENTATION

Marine Atlantique S.C.C. (la « Société ») est constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. La *Loi autorisant l'acquisition de Marine Atlantique S.C.C.* de 1986 établit la Société comme société d'État mère. Dans le but de se conformer à la Politique maritime nationale (1995), la Société a réduit son mandat à l'exploitation d'un service de traversiers.

La Société exploite un service de traversier entre la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador. Les activités de Marine Atlantique S.C.C. ont un caractère saisonnier et la plus forte période d'activités de la Société est l'été (deuxième trimestre) et la période la moins achalandée est l'hiver (quatrième trimestre), car les nombreux touristes préfèrent voyager l'été. La Société profite donc de l'hiver pour effectuer une grande partie des travaux d'entretien annuel nécessaires sur ses navires et terminaux portuaires.

Les présents états financiers intermédiaires non vérifiés ont été préparés par la direction selon la Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État du Conseil du Trésor du Canada. Le référentiel comptable est celui des Normes comptables du secteur public du Canada. Les états financiers intermédiaires ne présentent pas toutes les informations à fournir qui figurent dans les états financiers annuels vérifiés de Marine Atlantique S.C.C. Les informations présentées ci-après s'ajoutent à celles qui sont contenues dans les états financiers annuels. Les états financiers intermédiaires doivent être lus en parallèle avec les états financiers et les notes afférentes de l'exercice clos le 31 mars 2023.

2. MÉTHODES COMPTABLES IMPORTANTES

RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les états financiers sont préparés conformément aux Normes comptables du secteur public canadien.

a) Financement public

La Société reçoit un financement public qui lui permet de répondre à ses besoins de trésorerie à court terme, notamment de faire face à l'excédent des charges d'exploitation sur les produits tirés des activités commerciales et d'acquérir des immobilisations corporelles. Le financement public reçu est comptabilisé en résultats de l'exercice au cours duquel il a été autorisé et toutes les exigences définies ont été satisfaites par la Société. Tout écart entre les montants reçus et les montants autorisés et admissibles constitue une somme à recevoir du gouvernement du Canada (ou à payer à ce dernier). La Société vend parfois des actifs et doit alors verser le produit net de la vente des actifs au Trésor. Le cas échéant, le produit net réalisé est porté en diminution des besoins de financement de l'exploitation pour l'exercice au cours duquel la vente a eu lieu.

b) Instruments financiers

La trésorerie, les débiteurs, les crédateurs, les charges à payer et les sommes à recevoir du gouvernement du Canada (ou à payer à ce dernier) sont évalués au coût.

Les dérivés sont initialement évalués à la juste valeur à la date de passation des contrats sous-jacents, puis réévalués à la juste valeur à chaque date de clôture. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à ce que l'instrument financier dérivé soit décomptabilisé. À ce moment-là, le montant cumulatif des gains et pertes de

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires non vérifiés

31 décembre 2023

(en milliers)

réévaluation associé à l'élément décomptabilisé fait l'objet d'une écriture de contre-passation et est reclassé dans l'état des résultats. Les instruments dérivés sont décomptabilisés à la date d'expiration des contrats sous-jacents. Les coûts de transaction sont passés en charges au moment où ils sont engagés.

c) Stocks

Les stocks, constitués principalement d'articles utilisés pour la consommation à bord des navires, sont évalués au coût historique ou au coût de remplacement, selon le moins élevé des deux.

d) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, qui englobent les navires, les installations et le matériel, sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé.

La flotte de navires de la Société comprend les navires qui lui appartiennent et les projets de navires, les installations côtières se composent des bâtiments des terminaux, des installations de débarquement, des quais et des infrastructures connexes. Le matériel comprend le matériel informatique et les logiciels, le mobilier et les véhicules.

Les principales pièces de rechange sont comptabilisées en tant qu'immobilisations corporelles et ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas utilisées. À cette fin, les principales pièces de rechange sont celles qu'on prévoit d'utiliser pendant plus d'un exercice pour une immobilisation corporelle donnée.

Le coût des travaux en cours comprend les matériaux, la main-d'œuvre directe et les frais indirects. Les montants compris dans les travaux en cours sont virés à la catégorie appropriée d'immobilisations corporelles au moment où l'actif est prêt à être utilisé, puis ils sont ensuite amortis.

L'amortissement est calculé à des taux suffisants pour permettre la radiation du coût des immobilisations corporelles, défalcation faite de leur valeur résiduelle, sur leur durée de vie utile estimative, selon la méthode linéaire. Le coût des projets à bord des navires, défalcation faite de leur valeur résiduelle, est amorti sur la plus courte des durées suivantes : la durée de vie utile de l'actif ou la durée de vie utile du navire.

Les durées de vie utiles estimatives et les méthodes d'amortissement sont passées en revue à la fin de chaque exercice. Les taux appliqués aux principales catégories d'immobilisations corporelles sont les suivants :

Navire (y compris les projets de navires)	5 % à 10 %
Installations côtières	2,5 % à 5 %
Matériel	10 % à 25 %
Améliorations locatives	Durée du contrat de location ou durée de vie utile (sur la plus courte de ces deux durées)

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et des services, la valeur de l'immobilisation est ramenée à sa valeur résiduelle, le cas échéant. Il ne peut y avoir de reprise sur réduction de valeur.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires non vérifiés

31 décembre 2023
(en milliers)

e) Avantages sociaux futurs

La Société comptabilise ses obligations au titre des régimes d'avantages sociaux et les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes, au fur et à mesure que les avantages sont accordés aux salariés.

i) Actif (passif) au titre des prestations de retraite constituées

La Société offre, par l'entremise d'un fiduciaire, un régime de retraite agréé à prestations déterminées qui couvre la quasi-totalité de ses salariés, ainsi que trois régimes de retraite supplémentaires non capitalisés. Le régime de retraite supplémentaire adopté le 2 juin 1994 et le régime de retraite supplémentaire adopté le 6 juin 1990 ont été supprimés le 1^{er} mars 2001 (ci-après appelés les anciens régimes de retraite supplémentaires), la couverture des membres inactifs ayant droit à des prestations avant cette date étant maintenue.

Le régime de retraite agréé est un régime à prestations déterminées. La méthode de calcul des prestations pour les membres actifs du régime prévoit, pour chaque année de service admissible jusqu'à un maximum de 35 ans, le versement de prestations correspondant à 1,6 % du salaire moyen pour les meilleures années de service ou du salaire de fin de carrière dans la limite de la moyenne des maximums des gains ouvrant droit à pension dans le cadre du Régime de retraite du Canada, plus 2 % du salaire moyen pour les meilleures années de service ou du salaire de fin de carrière excédant la moyenne des maximums des gains ouvrant droit à pension dans le cadre du Régime de retraite du Canada. Le régime de retraite agréé prévoit que des rajustements à des fins d'indexation pourront être apportés aux prestations de retraite et aux prestations aux survivants à verser au cours d'une année civile après le troisième anniversaire de la retraite ou du décès du participant, selon le premier de ces événements. De tels rajustements correspondent au taux de croissance annuel de l'indice des prix à la consommation moins 3 %, sous réserve d'un taux de croissance annuel maximal de 3 %. Aucun rajustement à des fins d'indexation n'est apporté si le taux de croissance annuel de l'indice des prix à la consommation est inférieur à 3 %.

En 2006, un nouveau régime de retraite supplémentaire a été mis en place à l'intention des titulaires de certains postes désignés, qui établit des prestations pour les services rendus depuis 2004. L'admissibilité à ce dernier régime a été élargie en vue de constituer des prestations pour les services rendus depuis 2009, au bénéfice de tous les participants au régime de retraite agréé à prestations déterminées qui sont visés par le maximum des prestations payables en vertu du régime agréé. En règle générale, toutes les prestations sont établies en fonction du nombre d'années de service des salariés et du salaire moyen pour les meilleures années de service ou du salaire de fin de carrière.

Le coût des avantages de retraite est déterminé de façon actuarielle au moyen de la méthode de répartition des prestations prévues au prorata des services et des meilleures estimations faites par la direction du taux de rendement prévu des placements des régimes, des taux prévus de croissance de la rémunération, des taux d'inflation prévus et de l'âge de départ à la retraite des salariés. Le taux d'actualisation utilisé pour calculer les intérêts débiteurs sur les obligations au titre des régimes de retraite est fondé sur le rendement prévu des actifs du régime de retraite agréé et sur une approximation du coût de l'emprunt pour les autres régimes.

Le taux de rendement prévu à long terme des actifs du régime est fonction du rendement estimatif, selon les conditions du marché applicables à la date d'évaluation, de chaque grande catégorie d'actifs et de la composition cible d'actifs précisée dans la politique de placement établie pour le

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires non vérifiés

31 décembre 2023

(en milliers)

régime. Le rendement prévu des actifs est déterminé par référence à la valeur liée au marché qui est appliquée aux actifs du régime aux fins de l'établissement des états financiers. La valeur liée au marché des actifs du régime est établie en appliquant une méthode qui prévoit l'amortissement des gains et pertes relatifs au rendement prévu sur cinq ans. Les gains et pertes actuariels résultent de l'écart entre le taux de rendement réel et le taux de rendement prévu à long terme des actifs du régime et des variations de la valeur des obligations au titre du régime de retraite à la suite de modifications d'hypothèses actuarielles ou d'écarts entre les résultats réels et les prévisions établies en fonction des hypothèses.

Les gains et pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants qui devraient recevoir des prestations. Les gains et pertes actuariels relatifs aux anciens régimes de retraite supplémentaires sont comptabilisés immédiatement lors de la détermination du gain ou de la perte.

Les rajustements découlant des modifications apportées aux régimes, pour un montant net après compensation des gains ou pertes actuariels non amortis concernant les services rendus par les salariés au cours de l'exercice précédent, sont comptabilisés dans l'état des résultats de la période au cours de laquelle la modification a été apportée.

La durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants au régime de retraite agréé et au régime de retraite supplémentaire restant est de 9,9 ans (10,0 ans en 2022).

ii) Avantages complémentaires de retraite

La Société fournit une assurance-vie et une assurance pour soins de santé et soins dentaires à ses salariés actifs ou à la retraite. Les salariés syndiqués, les salariés non syndiqués et les cadres sont admissibles à une couverture d'assurance-vie de base et d'assurance-vie facultative à compter du premier jour du mois qui suit l'expiration d'une période de 60 jours d'emploi continu. Les salariés syndiqués sont admissibles à des prestations dans le cadre d'une assurance complémentaire couvrant les soins médicaux et dentaires à partir du premier jour du mois qui suit l'expiration d'une période de 1 040 heures de travail effectuées et les salariés non syndiqués et les cadres y sont admissibles à compter du premier jour du mois qui suit la date à laquelle ils ont été embauchés.

Le coût des avantages complémentaires de retraite est déterminé de façon actuarielle à l'aide des meilleures estimations faites par la direction du taux de participation future au régime de soins de santé et de soins dentaires des retraités, du coût moyen des soins de santé par personne assurée, des taux tendanciels du coût des soins de santé et de l'utilisation de ces soins, du taux de croissance de la rémunération et des taux de mortalité. Une estimation des coûts d'emprunt a été utilisée pour calculer le taux d'actualisation de l'obligation et le coût des intérêts. Les coûts des avantages pour les salariés en activité sont passés en charges au fur et à mesure où ils sont engagés. Les coûts prévus pour la retraite sont constitués et passés en charges de manière égale sur la durée estimative du reste de la carrière de l'employé.

Les rajustements qui découlent des gains et pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe de salariés concernés.

Les rajustements découlant des modifications apportées aux régimes, pour un montant net après compensation des gains ou pertes actuariels non amortis concernant les services rendus par les salariés au cours de l'exercice précédent, sont comptabilisés dans l'état des résultats de la période au cours de laquelle la modification a été apportée.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires non vérifiés

31 décembre 2023

(en milliers)

La durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants aux régimes d'avantages complémentaires de retraite est de 11,5 ans (11,4 ans en 2022).

iii) Avantages postérieurs à l'emploi

Pour certains membres de son personnel en activité ou anciens salariés, la Société est un employeur auto-assuré qui est responsable du passif au titre des indemnités pour accidents de travail. L'obligation au titre des indemnités pour accidents de travail constituées de la Société représente le passif non capitalisé pour le coût des indemnités prévues selon le régime auto-assuré, qui sont spécifiées et administrées par la Workplace Health, Safety and Compensation Commission de Terre-Neuve-et-Labrador, la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail du Nouveau-Brunswick et le Workers Compensation Board de l'Île-du-Prince-Édouard, pour les accidents du travail des salariés actuels et des anciens salariés.

Le coût des indemnités pour accidents de travail est déterminé de façon actuarielle au moyen de la valeur actualisée nette du passif lié aux accidents de travail des salariés actuels et des anciens salariés lorsque des indemnités sont accordées par la Workplace Health, Safety and Compensation Commission de Terre-Neuve-et-Labrador, la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail du Nouveau-Brunswick ou du Workers Compensation Board de l'Île-du-Prince-Édouard, ou lorsque des modifications législatives sont apportées et qu'on peut raisonnablement estimer les coûts futurs prévus. La direction comptabilise les variations de la valeur actualisée nette du passif en se fondant sur les estimations actuarielles des coûts futurs mises à jour en fonction de l'expérience réelle et des modifications apportées aux hypothèses actuarielles. Une estimation des coûts d'emprunt est utilisée pour calculer le taux d'actualisation de l'obligation et le coût des intérêts.

Les rajustements qui découlent des gains et pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne prévue de versement des indemnités qui est de 9,0 ans (10,0 ans en 2022).

f) Constatation des revenus

Les produits des activités de transport et du supplément pour le carburant sont comptabilisés lorsque les services de traversier sont rendus. La Société demande à ses clients de payer à l'avance lorsqu'ils effectuent une réservation. Les sommes reçues sont d'abord comptabilisées comme des revenus reportés, puis constatées en tant que revenus lorsque les services de traversier sont rendus. Les produits d'intérêts sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont perçus et que leur encaissement est raisonnablement assuré.

g) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la comptabilité d'exercice. Des charges de fonctionnement sont donc comptabilisées lorsque les biens sont reçus ou les services rendus.

Les charges comprennent également des provisions qui reflètent la variation de la valeur des actifs et des passifs, y compris des provisions pour créances douteuses et pour obsolescence des stocks. Les charges englobent aussi l'amortissement des immobilisations corporelles, la consommation des stocks et les charges payées d'avance.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires non vérifiés

31 décembre 2023
(en milliers)

h) Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance sont des décaissements effectués avant l'achèvement des travaux, la livraison des biens ou la prestation des services, ou des paiements versés à l'avance aux termes de contrats de location.

i) Conversion de devises

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis aux cours du change en vigueur à la date de clôture. Les revenus et les charges sont convertis aux cours du change en vigueur à la date de l'opération. Les engagements et les éventualités libellés en devises étrangères sont convertis aux cours du change en vigueur à la date de clôture. Un gain ou une perte de change qui se produit avant le règlement est comptabilisé dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Au cours de l'exercice où a lieu le règlement, le montant cumulatif des gains et pertes de réévaluation fait l'objet d'une écriture de contre-passation dans l'état des gains et pertes de réévaluation, et un gain ou une perte de change déterminé en fonction du cours du change à la date de comptabilisation initiale de l'élément est comptabilisé dans l'état des résultats.

j) Passifs éventuels

Les passifs éventuels sont des obligations potentielles qui peuvent donner lieu à des passifs réels si un ou plusieurs événements futurs se produisent ou ne se produisent pas. Si l'événement futur est susceptible de se produire ou de ne pas se produire, et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être faite, un passif estimatif est comptabilisé et une charge est constatée. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible d'effectuer une estimation raisonnable du montant en cause, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires.

k) Actifs éventuels

Les actifs éventuels sont des actifs potentiels qui résultent de situations incertaines, qui seront dénouées par un événement futur déterminant. L'existence d'un actif éventuel est mentionnée dans les notes complémentaires s'il est probable que l'événement futur déterminant se produira. Si l'événement futur déterminant est improbable ou s'il est impossible de déterminer s'il se produira, aucun actif éventuel n'est présenté dans les notes complémentaires des états financiers.

l) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Un passif au titre d'une obligation de mise hors service d'une immobilisation est comptabilisé à la meilleure estimation du montant nécessaire à la mise hors service d'une immobilisation corporelle à la date de clôture lorsqu'il existe une obligation légale pour la Société d'engager des coûts de mise hors service, qu'une transaction ou un événement passé donnant lieu au passif s'est produit, qu'il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et qu'une estimation raisonnable du montant peut être effectuée. La meilleure estimation du passif comprend tous les coûts directement attribuables aux activités de mise hors service de l'immobilisation, sur la base des informations disponibles à la fin de l'exercice. La meilleure estimation d'une obligation de mise hors service d'une immobilisation incorpore une technique de valeur actualisée, lorsque les flux de trésorerie nécessaires au règlement ou à l'extinction d'une obligation de mise hors service d'une immobilisation doivent s'étendre sur de longues périodes futures. Le taux d'actualisation utilisé reflète le coût d'emprunt du gouvernement du Canada et est associé au nombre estimatif d'années pour achever la mise hors service ou la remise en état.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires non vérifiés

31 décembre 2023

(en milliers)

Lorsqu'un passif au titre d'une obligation de mise hors service d'une immobilisation est initialement comptabilisé, un coût correspondant de mise hors service de l'immobilisation est capitalisé dans la valeur comptable de l'immobilisation corporelle correspondante et amorti sur la durée de vie utile estimée de l'immobilisation. Les obligations de mise hors service d'immobilisations qui sont encourues progressivement avec l'utilisation de l'actif sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues, et un coût de mise hors service correspondant est comptabilisé en charges dans l'exercice. Une obligation de mise hors service peut découler d'une immobilisation corporelle qui n'est pas comptabilisée ou qui n'est plus en état d'utilisation productive. Dans ce cas, le coût de mise hors service de l'immobilisation est comptabilisé en charges.

La valeur comptable du passif est réexaminée à chaque date de clôture. La Société comptabilise les variations du passif d'une période à l'autre dues à l'écoulement du temps comme une charge de désactualisation. Les variations du passif résultant de révisions du calendrier, du montant de l'estimation initiale des flux de trésorerie non actualisés ou du taux d'actualisation sont comptabilisées comme une augmentation ou une diminution de la valeur comptable de l'immobilisation corporelle correspondante. Une fois que l'immobilisation corporelle concernée n'est plus utilisée de manière productive, les modifications du passif sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues. La Société continue de comptabiliser le passif jusqu'à ce qu'il soit réglé ou autrement éteint. Les décaissements effectués pour régler le passif sont déduits du passif déclaré au moment où ils sont effectués.

m) Incertitude des mesures

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables du secteur public du Canada, exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses ayant une incidence sur le montant des actifs, des passifs et sur l'information sur les actifs et les passifs éventuels présentés à la date de clôture et sur le montant des revenus et des charges présenté au cours de l'exercice. Les estimations comptables importantes de la Société portent notamment sur ce qui suit : l'actif au titre des prestations de retraite constituées, le passif au titre de prestations de retraite constituées, le passif au titre des avantages complémentaires de retraite constitués et le passif au titre des avantages postérieurs à l'emploi constitués, les durées de vie utile des immobilisations corporelles et les litiges. Les estimations sont établies à partir des meilleures informations disponibles au moment de la préparation des états financiers et elles sont révisées annuellement afin de refléter les nouvelles informations obtenues. Les résultats réels pourraient différer des estimations établies.

3. ADOPTION D'UNE NOUVELLE NORME COMPTABLE

Le 1^{er} avril 2022, la Société a adopté la nouvelle norme comptable GC 3280, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ». Cette norme exige que les entités du secteur public comptabilisent les passifs relatifs aux obligations légales d'engager des coûts liés à la mise hors service d'immobilisations corporelles lors de leur acquisition, de leur construction, de leur développement ou de leur utilisation normale, et qu'elles passent ces coûts en charges de manière systématique sur la durée de vie de l'actif.

La Société a appliqué la méthode de l'application rétrospective modifiée. Lors de l'application initiale de la norme, la Société a comptabilisé :

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires non vérifiés

31 décembre 2023

(en milliers)

- a) un passif au titre de toute obligation existante liée à la mise hors service d'une immobilisation, rajusté pour tenir compte de la désactualisation cumulée à cette date;
- b) un coût de mise hors service porté en augmentation de la valeur comptable de l'immobilisation corporelle en cause;
- c) l'amortissement cumulé de ce coût capitalisé;
- d) un rajustement du solde d'ouverture de l'excédent/déficit accumulé.

Ces montants ont été évalués sur la base d'informations, d'hypothèses et des taux d'actualisation qui étaient en vigueur au début de l'exercice en cours. Le montant comptabilisé en tant que coût de mise hors service de l'immobilisation a été évalué à la date à laquelle l'obligation de mise hors service de l'immobilisation a été encourue. La désactualisation et l'amortissement cumulés ont été évalués pour la période allant de la date à laquelle le passif aurait été comptabilisé si les dispositions de cette norme avaient été en vigueur jusqu'à la date de transition. Lorsqu'une obligation de mise hors service d'une immobilisation est réglée, tout passif et les coûts de mise hors service connexes sont retirés de l'état de la situation financière.

4. TRÉSORERIE

La trésorerie comprend l'encaisse affectée qui est constituée d'espèces libellées en euros conservées dans un compte de garantie bloqué dans une banque allemande à titre de sécurité pour l'affrètement de l'*Atlantic Vision*, un traversier destiné aux passagers et au fret. La trésorerie affectée se chiffre à 4 146 € (4 147 € en 2022), ce qui représente 6 063 \$ CA au 31 décembre 2023 (6 098 \$ au 31 mars 2023).

5. SOMME (À RECEVOIR) À PAYER AU DU GOUVERNEMENT DU CANADA

La Société est financée par le gouvernement du Canada en fonction principalement de ses besoins de trésorerie. En outre, les éléments comptabilisés dans l'état des résultats au cours d'un exercice peuvent être financés par le gouvernement du Canada au cours d'exercices différents. Par conséquent, les résultats nets d'exploitation de la Société pour un exercice donné diffèrent selon qu'ils sont présentés en fonction du financement octroyé par le gouvernement ou des principes comptables généralement reconnus.

MARINE ATLANTIQUE S.C.C.

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires non vérifiés

31 décembre 2023

(en milliers)

	31 décembre 2023 (neuf mois)	31 mars 2023 (douze mois)
Somme (à recevoir) au gouvernement du Canada, début de la période	(15 566) \$	(14 562) \$
Crédits parlementaires reçus au cours de la période	124 252	130 216
Comptabilisés au cours de la période :		
Exploitation	(70 223)	(90 948)
Immobilisations corporelles	(36 639)	(40 880)
(Déficit) excédent du financement public	17 390	(1 612)
Somme à payer (à recevoir) au gouvernement du Canada, fin de la période	1 824 \$	(15 566) \$

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Au cours des neuf mois terminés le 31 décembre 2023, la charge nette au titre des avantages sociaux futurs a été de (11 583 \$) ((2 556 \$) au 31 décembre 2022). La charge comprenait les coûts au titre du régime de retraite agréé à prestations déterminées de la Société, du régime d'assurance-vie et de soins de santé et de soins dentaires pour les retraités, et des indemnités pour accidents du travail.

7. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est liée par propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Elle effectue des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités, selon les mêmes conditions que celles qui s'appliquent aux parties non apparentées. Au cours de la période, la Société a engagé des charges de 350 \$ (476 \$ en 2022) avec d'autres sociétés d'État, ministères et organismes fédéraux. En outre, le gouvernement du Canada finance la Société, comme cela est précisé dans les notes complémentaires 2a) et 5. Transports Canada a autorisé la Société à utiliser gratuitement les terrains publics sur lesquels sont aménagés ses terminaux portuaires. Aucun montant n'a été comptabilisé à ce titre, car la juste valeur de ce service qui est rendu gratuitement ne peut pas faire l'objet d'une estimation viable.

8. ÉVENTUALITÉS

Au 31 décembre 2023, des paiements d'un montant de 11 942 \$ ont été reçus dans le cadre des procédures d'appel devant la Cour canadienne de l'impôt en ce qui concerne les crédits d'impôt (crédits de taxe sur les intrants) demandés. Il n'y a eu aucune nouvelle réclamation au titre du passif éventuel ayant une probabilité de paiement.